



Déclaration liminaire des représentants SNUipp-FSU des personnels CAPD du 31 mai 2011

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Malgré des discours de façade contraires aux actes et en dépit du respect de la réglementation en vigueur, vous n'avez cessé d'empêcher les enseignants d'être représentés et défendus dans les instances dans de bonnes conditions par les représentants des personnels qu'ils ont choisis démocratiquement.

Vous tentez, avec l'appui plus ou moins avoué du ministère, de pulvériser le paritarisme : mais que craignez-vous donc, de quoi avez-vous peur ?

Les mutations intra-départementales dont nous parlerons aujourd'hui, comme celles inter-départementales, sont une parfaite illustration de cette volonté incessante d'imposer des règles qui vont à la fois contre les personnels et contre le fonctionnement intelligent des équipes et des écoles et finalement contre les élèves.

Ces nouvelles règles, certainement inventées par d'éminents penseurs souhaitant gérer de manière rationnelle les ressources humaines, c'est à dire soucieux d'organiser au mieux la pénurie et de contraindre jusqu'à l'absurdité la liberté de mutation des enseignants, laissent une part belle à l'arbitraire et n'ont aucunement amélioré les nominations des enseignants. Le sacro saint logiciel toulousain et ses algorithmiques apôtres pourraient prêter à rire s'ils n'avaient pas des conséquences néfastes sur les personnels, leur vie professionnelle mais aussi personnelle et familiale et sur la sérénité dans les écoles.

Ces mutations représentent à elles seules le paroxysme de l'opacité et de l'autocratie :

- Multiplication des postes à profil avec commissions souveraines et augmentation des nominations hors barème et sans contestation possible puisque sans aucune règle transparente et vérifiable
- Information quasi absente des personnels concernés et de leurs représentants quant aux résultats de ces commissions avant le début des opérations de mouvement alors que la CAPD devrait être consultée
- Mise à l'écart des représentants des personnels à qui l'inspection académique daigne par exemple fournir le projet bien après les enseignants sans aucune raison valable
- Envoi du projet individuel sur IProf puis des corrections sur l'adresse professionnelle sans en informer tous les participants qui ne savaient pas où trouver les éventuelles modifications les concernant
- Choix des postes bloqués sans consultation véritable des équipes enseignantes
- Postes bloqués qui réduisent les possibilités de muter et qui sont plus nombreux que ceux nécessaires à la pseudo-formation
- Réduction du nombre de professeurs d'école stagiaires découverte par hasard par les représentants des personnels durant les opérations de mutation
- Refus de réactualiser le mouvement suite à cette baisse du recrutement de PES
- Non respect des règles instituées par vous-même pour la nomination des PES
- Modification des règles en cours de mouvement, sans concertation préalable en groupe de travail et sans en informer clairement les enseignants.
- Multiplication des éléments pris en compte dans le calcul du barème qui cultivent un sentiment d'injustice chez les enseignants et minorent l'effet de l'ancienneté peu contestée par la profession etc.

Les exemples de manque de transparence et de décisions souveraines sont malheureusement nombreux.

Cette année, la phase principale des opérations de mutations s'est de plus caractérisée par un grand cafouillage frisant l'amateurisme...

Qu'en aurait-il été si les représentants SNUipp/FSU des personnels, dont vous niez le rôle et l'efficacité, n'avaient pas décelé le blocage indu de près de 20 postes (ce qui a entraîné 39 modifications) et n'avaient pas alerté l'inspection académique avant la CAPD ?

Cette grande confusion ne fait qu'accroître le sentiment d'injustice ressenti par de nombreux enseignants. Ils sont aussi nombreux à estimer que ces pseudo règles provoquent une réduction importante de leurs possibilités de mutation.

Imposées sans consultation pour la troisième année consécutive par le Ministre et relayées, sans vergogne et souvent avec zèle, comme ici, par certains inspecteurs d'académie, ces règles sont très largement contestées par les personnels. Elles le sont d'autant plus que les règles précédentes, il est utile de le rappeler, étaient comprises et acceptées par une très grande majorité des enseignants et n'ont jamais empêché le bon fonctionnement des écoles, bien au contraire. Nous constatons simplement et malheureusement que le nombre d'enseignants insatisfaits dans le cadre du mouvement a considérablement augmenté depuis l'instauration des nouvelles règles. C'est d'ailleurs bien la première fois que le mouvement dit informatique doit être refait dans la Drôme comme dans d'autres départements : ce n'est pas un gage d'amélioration !

Nous savons bien que le principal objectif inavouable de ces règles est d'écarter les représentants des personnels. Nous savons aussi que les représentants des personnels, et particulièrement ceux du SNUipp et de la FSU, sont considérés comme des obstacles par le Ministère. C'est pour cette raison que tout est mis en œuvre pour les empêcher de remplir correctement leur rôle. Vous vous appliquez d'ailleurs, Monsieur l'inspecteur d'académie, à bien respecter le cahier des charges dans ce domaine.

Car, si vous étiez sincèrement attaché au paritarisme, au respect des règles et textes officiels et à la transparence,

- vous n'empêcheriez pas les suppléants de participer aux instances ;
- vous ne traiteriez pas différemment à quelques mois d'intervalles les organisations syndicales comme par exemple pour les stages syndicaux ;
- vous ne refuseriez pas aux collègues leur droit à la formation syndicale (douze jours par an) par l'application subite d'un décret dont l'interprétation moins stricte était jusque là en vigueur.
- vous convoqueriez une CAPD sur des sujets aussi importants pour les personnels et le fonctionnement des écoles que ceux de l'ELCO, du remplacement et de l'inspection lorsque les représentants SNUipp-FSU des personnels le sollicitent ;
- vous nous communiqueriez les avis des diverses commissions sans nous empêcher d'en faire des copies puisqu'aucun texte réglementaire ne l'interdit, au contraire ;
- vous répondriez sans faux fuyants aux questions posées oralement sans demander régulièrement des précisions écrites ;

Notre seul objectif quant à nous est de faire respecter l'équité, l'égalité et la transparence qui sont les seules garanties d'un fonctionnement démocratique des institutions car nous savons que l'injustice et l'arbitraire ne peuvent que nuire au bon fonctionnement des écoles et à la réussite des élèves.

Dans quelques mois, les personnels de l'éducation, et notamment les enseignants que nous représentons ici, éliront leurs nouveaux représentants. Nous espérons qu'ils se saisiront de ce vote pour protester contre les mesures iniques qui ont été infligées à l'école depuis 2007 et pour montrer leur attachement au paritarisme et au véritable dialogue social.

Nous vous transmettrons par écrit Monsieur l'inspecteur d'Académie l'ensemble des questions que nous avons posées et auxquelles nous demandons des réponses. Nous adresserons personnellement la présente déclaration liminaire au ministre et au recteur.